



Le 13 avril 2004

Monsieur Claude Béchard
Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
Édifice Tour de la Place-Victoria
800, rue du Square-Victoria, 28^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1B7

Monsieur le Ministre,

Par la présente, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain souhaite réagir au *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, rendu public le 2 avril dernier.

Avec des objectifs tels que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, il va sans dire que ce plan d'action répond à de véritables besoins. Dans la mesure où la cohésion sociale constitue un élément important de développement économique durable, la Chambre accueille positivement l'esprit du *Plan d'action* du gouvernement du Québec.

Cela étant, la Chambre est d'avis que les principales stratégies de lutte à la pauvreté doivent également être clairement caractérisées par une approche et une sensibilité régionales. À cet égard, je souligne que la Chambre avait déjà transmis, dès 2002, à la Commission des affaires sociales chargée d'étudier le projet de *Loi*, un avis dans lequel elle soulignait, entre autres, l'importance que le gouvernement reconnaîsse les spécificités régionales des problèmes de pauvreté et qu'il élabore un plan d'action qui en tienne compte. Cela devrait se traduire, mentionnait-on, « par l'application de mesures régionales, émanant de perspectives régionales et financées par des budgets régionaux administrés régionalement ». À titre d'exemple, Montréal est confrontée à des problèmes propres en matière de pauvreté et d'exclusion, pour lesquels une approche « mur à mur » ne nous apparaît pas appropriée : pensons à l'itinérance, aux jeunes de la rue et à l'intégration des immigrants. Soulignons également que les problèmes liés à la pauvreté à Montréal se vivent à une plus grande échelle que partout ailleurs au Québec.

Ainsi, la Chambre tient à saluer la volonté du gouvernement d'accorder, dans ce *Plan d'action*, une importance aux particularités régionales en matière de lutte à la pauvreté. Les extraits suivants du *Plan d'action* nous paraissent, à cet égard, particulièrement porteurs :

L'approche territoriale constitue l'ancrage concret sur le terrain de la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Elle s'appuiera sur les stratégies concertées des régions, établies sous le leadership des Conférences régionales des élus autour des priorités d'action et des territoires défavorisés à privilégier. (p. 69).

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), créé en vertu de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, deviendra l'un des principaux outils afin de favoriser l'émergence de stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur les territoires convenus comme étant prioritaires [...] Dès 2004-2005, des investissements de 16 millions de dollars sont prévus au FQIS (p. 70).

Au cours des prochaines années, tous les ministères et organismes touchés seront appelés à soutenir les stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à contribuer à la mise en place de conditions favorables à une intervention intégrée, centrée sur les besoins des personnes et adaptée aux particularités des territoires (p. 72).

La Chambre salue donc cette sensibilité aux réalités régionales et espère qu'elles assureront à la région de Montréal des interventions pensées, gérées et financées en fonction de ses réalités et de ses particularités régionales. La Chambre tient enfin à réitérer son soutien aux efforts déployés par le gouvernement du Québec en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Le président et chef de la direction,



Benoit Labonté